Secteur financier: échange d'informations avec pays tiers (modif. directives 85/611/CEE, 92/49 /CEE, 92/96/CEE, 93/22/CEE)

2000/0014(COD) - 14/06/2000 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Luis BERENGUER FUSTER (PSE, E) sur l'échange d'informations avec des pays tiers, le Parlement approuve telle quelle la proposition de la Commission.